



**Le Parc, au service
des habitants !**



La gazette du bocage

Journal du Parc
Janvier 2026



Les brèves

Concours des prairies fleuries

Le Concours prairies fleuries est destiné aux agriculteurs de l'Avesnois, il vise à valoriser les prairies permanentes, véritables trésors de notre territoire. Il est animé par le Parc naturel régional de l'Avesnois et ses partenaires, avec le soutien financier de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie.

Quand biodiversité rime avec agriculture

Les prairies permanentes offrent d'abord un bon fourrage pour les animaux. Elles jouent aussi un rôle essentiel dans la préservation du bocage, la régulation et la qualité de l'eau, le stockage du carbone et l'accueil de la biodiversité.

Grâce aux pratiques dites agroécologiques, il est possible de concilier production agricole et équilibre écologique.

Une évaluation rigoureuse sur des prairies d'exception

En mai dernier, juste avant la fauche, quatre prairies présentées par des éleveurs et éleveuses du territoire ont été évaluées par un jury pluridisciplinaire composé d'experts en agronomie, écologie, zootechnie, faune sauvage et paysage.

C'est la prairie humide de Nadège Dreumont, située au lieu-dit l'Écluse d'Hachette à Maroilles, qui a conquis le jury.



Passage du jury en mai 2025

Sa parcelle a été distinguée pour son excellent équilibre agroécologique, sa belle diversité floristique (avec 38 espèces de plantes recensées), sa productivité et la cohérence avec le système d'exploitation de la ferme.

Valoriser les pratiques agroécologiques

Ce concours met à l'honneur les exploitants agricoles qui, par leur travail quotidien, contribuent à une production agricole durable et à la préservation du bocage.

Une belle reconnaissance pour celles et ceux qui font vivre nos paysages !

Forte de sa première place en local, la prairie de Nadège Dreumont concourra à l'échelle nationale, dans la catégorie «prairies de fauche de plaines et piémont, moyen à humide».

Contact :

Jérémie TRANNOY Chargé de mission Agriculture durable

Tél. : 03 27 84 65 91 - jeremy.trannoy@parc-naturel-avesnois.com

Clara GOUJON Chargée d'études Programme prairies

Tél. : 03 27 21 47 93 - clara.goujont@parc-naturel-avesnois.com

Le PAPI de la Sambre labellisé !



Programme
d'Actions
de Prévention
des Inondations
de la Sambre

Porteur du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Sambre, le Parc de l'Avesnois est depuis longtemps engagé dans une gestion active et responsable de l'eau, qu'il s'agisse de prévenir les risques, d'accompagner les acteurs locaux ou de préserver les milieux naturels qui constituent l'une de nos plus grandes richesses.

Comprendre les inondations

Le travail engagé dès 2019 avec la phase d'études du **PAPI** [Programme d'Actions de Prévention des

Inondations] a permis d'approfondir fortement la connaissance du bassin, de mieux comprendre les phénomènes de ruissellement, de débordement, ainsi que le rôle déterminant des zones humides, du bocage et des grands ensembles naturels et des ouvrages déjà existants dans la régulation des crues.

Le PAPI labellisé s'inscrit dans cette logique : protéger les populations et les biens tout en s'appuyant sur les solutions fondées sur la nature, renforcer la solidarité entre amont et aval, et soutenir un développement équilibré, compatible avec les enjeux environnementaux et économiques locaux.



Un programme d'actions de plus de 5 millions d'euros

Le PAPI est aujourd'hui un outil opérationnel qui permet de transformer ces orientations en actions concrètes et de les coordonner localement.

Le programme d'actions issu du travail de ces derniers mois est le résultat d'une large concertation.

122 Communes, 7 intercommunalités, 2 structures gemapiennes, les services de l'État, les partenaires transfrontaliers, le monde agricole, les établissements publics, les acteurs socio-économiques représentés à la CLE : tous ont contribué à co-construire un programme réaliste, ambitieux et partagé, cofinancé par l'Etat et l'Union Européenne.

Le PAPI répond à plusieurs enjeux essentiels :

- mieux anticiper les crues grâce à la connaissance, la surveillance et la gestion de crise ;
- réduire durablement la vulnérabilité des populations, des entreprises et des infrastructures ;
- favoriser des aménagements compatibles avec les enjeux environnementaux ;
- protéger les zones humides et lits majeurs des cours d'eau

Contact :

Luc GIRARDOT - Responsable de cellule - Coordinateur du bassin versant
Tél. : 03 27 77 52 65 - luc.girardot@parc-naturel-avesnois.com

Édito



Le Parc accompagne quotidiennement les élus et techniciens des communes et intercommunalités du territoire dans leurs projets.

Au service des habitants

Au-delà, de nombreuses actions proposées par le Parc s'adressent directement aux habitants

de l'Avesnois : France Renov' pour mener ses travaux de rénovation énergétique sereinement, l'annuaire « Mangeons local » pour faciliter l'achat en circuit-courts, l'opération « Plantons le décor » pour commander des arbres et arbustes d'essences locales, l'entretien des chemins de randonnée pour des balades en pleine nature en toute sécurité, les animations nature : pêches aux écrevisses

envahissantes, nuit de la chouette et de la chauve-souris, balades nature à la découverte de la faune et de la flore remarquables de l'Avesnois, sessions de formation à la taille d'arbres fruitiers, conférences... Retrouvez toutes les informations au cœur de votre gazette du bocage.

Le PAPI labellisé

Cette démarche collective, à l'échelle du bassin versant, affirme une volonté d'agir ensemble pour un territoire solidaire et mieux préparé face aux risques liés à l'eau. La labellisation du PAPI répond à une attente forte du territoire.

Je tiens ici à remercier tous les acteurs qui ont travaillé ensemble, pendant de nombreuses années, pour aboutir à ce résultat !

Benoît Wascat
Président du Parc naturel régional de l'Avesnois.

Près de chez vous

Les oratoires

Des joyaux de pierre bleue au cœur du bocage

Le paysage de l'Avesnois est parsemé de ces petits trésors de pierre bleue

Ces modestes édifices, nichés dans le bocage au détour d'un chemin, à la croisée de deux routes ou à l'entrée d'un village, racontent à leur manière l'âme spirituelle et populaire de la région. Sculptés dans la fameuse pierre bleue locale – un calcaire dur, légèrement bleuté, typique du Hainaut – cette matière noble, utilisée aussi pour les maisons et les monuments, leur donne une allure solide et intemporelle, résistante aux siècles et aux intempéries.

Chaque oratoire est unique.

Certains abritent une niche avec une statue de la vierge ou d'un saint protecteur, d'autres se contentent d'une simple croix ou d'un symbole religieux gravé. Érigés entre le XVIII^e et le XIX^e siècle, situés sur les chemins de procession, ils servaient de lieux de prière et de remerciement pour une faveur particulière (protection, grâce, guérison...).

Leur architecture sobre mais élégante, leurs formes variées - plan carré ou rectangulaire, plan hexagonal ou octogonal, circulaire, - traduisent un savoir-faire artisanal remarquable.

Un patrimoine discret

Aujourd'hui encore, ces oratoires en pierre bleue incarnent la mémoire collective de l'Avesnois. Restaurés avec soin par des passionnés, ils témoignent d'un attachement profond au patrimoine rural. À la fois symboles de foi, d'histoire et d'identité locale, ils ponctuent le bocage d'une présence discrète, comme autant de balises spirituelles et patrimoniales.

Dans le cadre des Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux un inventaire du petit patrimoine a été réalisé par le Parc sur chacune des 4 intercommunalités. Près de 800 oratoires y sont répertoriés.



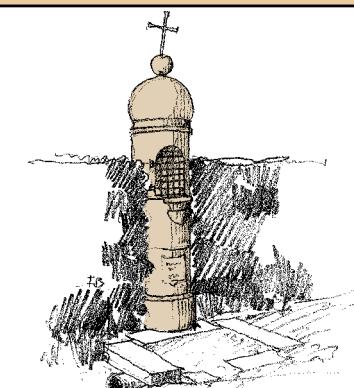
Anor, oratoire saint Fiacre

Les typologies d'oratoires

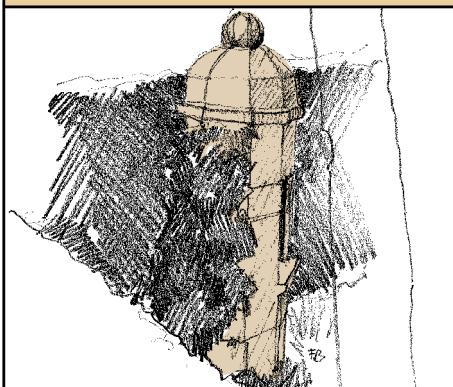
Oratoire, plan carré ou rectangulaire



Oratoire de plan circulaire



Oratoire de plan octogonal



Oratoire de plan hexagonal



Vous avez la chance d'avoir un oratoire sur votre terrain ? Vous souhaitez restaurer un oratoire situé sur le domaine public ? Le Parc naturel régional de l'Avesnois peut vous donner quelques conseils. Vous pouvez aussi télécharger sur notre site internet le Guide du petit patrimoine bâti.

Vous souhaitez plus d'informations sur les oratoires,
n'hésitez pas à contacter Rémy Desbuissous, Assistant
d'études «urbanisme et cadre de vie».
remy.desbuissous@parc-naturel-avesnois.com

Habitants de l'Avesnois, Vous rendre service

Ensemble, pour un paysage vivant et riche en biodiversité !

Aides, conseils, commandes groupées, formations... Le Parc vous accompagne pour planter haies, vergers et arbres têtards, afin de préserver le bocage de l'Avesnois.

1 - Vous conseiller

Vous souhaitez planter une haie, un verger, des arbres têtards... Mais vous ne savez pas comment faire : quelles essences ; quelles variétés fruitières ; quelle implantation ; à quelle distance...? Stéphane Marache Conseiller en plantations, peut vous aider à y voir plus clair.

2 - Vous aider

Depuis de nombreuses années, grâce à l'opération « Plantons le décor » portée par Espaces Naturels Régionaux, les habitants ont la possibilité de commander chaque automne-hiver des arbres et arbustes d'essences locales à prix réduit. L'occasion de créer des haies de couleurs variées, de limiter la vue sur sa parcelle et de créer un refuge pour la biodiversité.

Aussi, en partenariat avec la Maison du Bocage à Sains-du-Nord, le Parc propose des commandes groupées de plantes vivaces locales. Le but est de diversifier le fleurissement des jardins, de limiter l'usage d'herbicides, de diminuer l'arrosage et d'accueillir la biodiversité !

3 - Vous former

Maintenant que vous avez planté vos arbres et arbustes, il faut les entretenir. Cela s'apprend.

De décembre à mars, de nombreuses sessions de formations sont proposées par le Parc gratuitement : initiation à la taille de formation de pommiers « haute-tige » conduits en gobelet, initiation à la taille de fruitiers palissés et taille d'entretien de fruitiers « haute-tige » en gobelet, taille de formation des poiriers « haute-tige » ...

Contact :

Stéphane MARACHE - Chargé d'études Bocage/Conseiller en plantation
Tél. : 03 27 77 52 63
stéphane.marache@parc-naturel-avesnois.com



Plantations



Taille de fruitiers



Stage de greffe

Pour suivre toute l'actualité du Parc naturel régional de l'Avesnois, découvrir ses actions et ses animations gratuites, RDV sur la page facebook Parc naturel Régional de l'Avesnois (via le QRcode) ou sur notre site internet parc-naturel-avesnois.fr



Votre Espace conseil France Renov'

Le guichet unique de l'habitat, pour vous accompagner dans votre projet !



C'est le sujet qui anime toutes les conversations. Comment faire des économies d'énergie ? Vous avez froid chez vous ? Vous avez de grosses factures d'énergie ? Vous souhaitez faire des travaux et connaître les aides mobilisables ou être accompagnés ?

Le territoire accueille trois « espaces conseil France Renov' » pour répondre gratuitement, sans engagement et en toute neutralité, à vos questions et vous aiguiller dans votre projet.

Ma Prime Renov', les Certificats d'Économies d'Énergie, la TVA à taux réduit, Ma Prime Adapt... vous êtes perdus ?

Spécialisés dans les économies d'énergie et dans les dispositifs d'aides, les conseillers France Renov' sont là pour vous aider.

Avec vous ils définiront vos besoins. Quels travaux entreprendre ? Par où commencer ? Quelles aides sont disponibles ? Quelles entreprises choisir ? Comment s'y prendre pour les démarches ?

Comment les contacter ?

Vous habitez les Communautés de Communes Cœur de l'Avesnois, Sud Avesnois ou Pays de Mormal :

Un seul contact, le Guichet Unique de l'Habitat du Parc
Tél : 07-50-72-00-20

Mail : habitat@parc-naturel-avesnois.com

Permanences : Fourmies, Trélon, Le Quesnoy, Bavay, Landrecies, Avesnes-sur-Helpe, Maroilles.

Vous habitez la Communauté d'Agglomération de Maubeuge Val de Sambre :

Un seul contact, le service habitat de l'Agglomération
Tél : 03-27-53-01-00

Mail : habitat@damvs.fr

Permanences : Maubeuge

Vous habitez la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis :

Un seul contact, le service habitat du Pays du Cambrésis
Tél : 03-62-53-25-18

Mail : eiecambresis@adilnpdc.fr

Permanences : Cambrai, Gouzeaucourt, Iwuy, Avesnes-les-Aubert, Busigny, Caudry, Le Cateau-Cambrésis, Solesmes.



LES PERMANENCES DES CONSEILLERS FRANCE RENOV' DU PARC

1^{er} lundi de chaque mois (14h-17h)

LANDRECIES, France Services, rue Jules Ferry - entrée rue Verte

2^{ème} et 4^{ème} lundi de chaque mois (14h-17h)

LE QUESNOY, au siège du Pays de Mormal, 18 rue Chevray

3^{ème} lundi de chaque mois (14h-17h) **BAVAY**, France Services, 3 rue des Juifs

Chaque vendredi (9h/12h) **AVESNES-SUR-HELPE**, au siège de la Communauté de Communes - 3CA, 43 rue Cambrésienne

2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} jeudis après-midi (14h/17h) de chaque mois **FOURMIES**, au siège de la Communauté de Communes - CCSA, 2 rue du général Chomel

1^{er} jeudi (14h/17h) de chaque mois **TRELON**, Mairie, place Jean Jaurès

Selon disponibilités **MAROILLES**, Maison du Parc, 4 cour de l'Abbaye

Vous faciliter le «consommer local» !

Le Parc n'a de cesse d'encourager la vente directe sur son territoire pour valoriser le travail des agriculteurs de l'Avesnois et promouvoir une économie de proximité créatrice d'emplois.

Dès 2008, le Parc a impulsé une véritable dynamique en créant le réseau des Boutiques de l'Avesnois®, suivi de celui des Restaurateurs de l'Avesnois® en 2012 et des Marchés de l'Avesnois® en 2019. Ces réseaux structurent l'offre locale, facilitent vos achats et ouvrent de nouveaux débouchés aux agriculteurs. **Plus de 100 producteurs en vente directe fournissent ou vendent régulièrement leurs produits via ces réseaux du Parc.**

Dans les **13 Boutiques de l'Avesnois®** on trouve au minimum une gamme de 30 produits locaux.

Chez les **7 Restaurateurs de l'Avesnois®** on y déguste « l'Assiette de l'Avesnois » composée d'au moins deux produits issus du territoire du Parc.

Sur les **10 Marchés de l'Avesnois®** on retrouve au moins 5 producteurs et/ou artisans de l'Avesnois.

Vos réseaux s'agrandissent !



Deux nouvelles Boutiques, un Restaurateur et un Marché ont rejoint les réseaux du Parc fin 2025.

Les **Biocoop d'Avesnes-sur-Helpe et de Maubeuge**, ont fait leur entrée dans le réseau des Boutiques de l'Avesnois, c'est la garantie d'y retrouver des produits bio et/ou locaux de qualité.

Le restaurant « **l'Appétit** » à **Preux-au-Sart** [Golf de Mormal], intègre le réseau des Restaurateurs de l'Avesnois et propose une cuisine simple et familiale, confectionnée essentiellement à partir des produits de 8 producteurs locaux.

Le **marché de producteurs de la Petite ferme de Denis et Sophie à Le Favril** est labellisé Marché de l'Avesnois. Il se déroule chaque mercredi de 15h30 à 19h à la « La Petite ferme de Denis et Sophie », au 15 rue du bois d'avril à septembre et à la salle des fêtes d'octobre à mars. Le marché compte en moyenne 6 commerçants présents, tous de l'Avesnois.

Les Boutiques de l'Avesnois :

- Vergers Tellier, Aulnoye-Aymeries
- Biocoop, Avesnes-sur-Helpe
- Aux Fraises de Buvignies, Bavay
- Pommeraie du Courtial, Beugnies
- Ferme du Pont de Sains, Féron
- Les Pieds sur Terre, Fournies
- Au Baron, Gussignies
- Vergers Tellier, Le Cateau-Cambrésis
- Vergers Tellier, Le Quesnoy
- Lycée agricole des 3 chênes, Le Quesnoy
- Biocoop, Maubeuge
- Les Caves de l'Abbaye, Maroilles
- Ferme du Pont des loups, Saint-Aubin



Les Restaurateurs de l'Avesnois :

- Au Baron, Gussignies
- Le Lautrec, Landrecies
- Le Temps des Mets, Maroilles
- L'Auberge du moulin des prés, Maroilles
- Brasserie de Monceau « La Glorieuse », Monceau-Saint-Waast
- Brasserie l'Appétit, Preux-au-Sart
- Le Pavé de Sars, Sars-Poteries



Les Marchés de l'Avesnois :

- Anor, Cartignies, Dourlers, Felleries, Féron, Hon-Hergies, La Flamengrie, Le Favril, Louvignies-Quesnoy, Wargnies-le-Petit.



Pour suivre l'actualité des 150 producteurs en vente directe, le Parc anime la page Facebook : **Consommons local en avesnois**, n'hésitez pas à vous abonner !



LEADER Avesnois : un coup de pouce pour vos projets



Depuis plus de 15 ans, le Parc accompagne habitants, associations, collectivités et entreprises dans leurs démarches pour renforcer l'économie locale, encourager la transition écologique et valoriser les ressources du territoire. C'est ainsi que le Parc naturel régional de l'Avesnois anime le programme européen LEADER, destiné à soutenir les projets locaux porteurs de sens.

LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale) met à disposition 1,28 million d'euros pour la période 2025-2027 afin de financer des projets implantés dans l'Avesnois.

Trois grands axes guident la stratégie actuelle :

- alimentation, circuits courts et ressources locales
- commerce, artisanat, tourisme, culture
- sobriété, énergies renouvelables

Le Parc vous accompagne à chaque étape : de la réflexion à la recherche de financements.

**Vous avez un projet pour dynamiser l'Avesnois ?
C'est le moment d'en parler !**

Contact : Aurélien Cir - Tél. : 03 27 21 47 94
aurelien.cir@parc-naturel-avesnois.com

Avec Visorando : préparez votre prochaine randonnée

Visorando, c'est un nom connu des randonneurs amateurs. Une application mobile, simple et efficace qui permet de trouver, préparer et partager ses rando gratuitement.

En Avesnois le Parc y a enregistré plus de 250 circuits représentant 1 000 km de randonnée.

Cette bibliothèque d'itinéraires permet de découvrir nos richesses naturelles, patrimoniales et culturelles.

A votre smartphone !

The screenshot shows the Visorando app interface with three listed circuits:

- Circuit de Potelle**: 10.20 km, 50 m altitude, 51 m descent, 3h 05, Facile. Description: Ce circuit bocager est sans difficulté. Il longe les haies champêtres et des rues à l'habitat caractéristique. Parc Naturel Régional.
- Circuit des renoncules à Maroilles**: 7.94 km, 22 m altitude, 24 m descent, 2h 20, Facile. Description: Accessible toute l'année, ce circuit traverse le bocage maroillais le long de petites routes de campagne. De... Parc Naturel Régional.
- Sentier des Nerviens à Locquignol**: 4.11 km, 9 m altitude, 9 m descent, 1h 10, Facile. Description: Itinéraire familial au cœur du massif de Mormal à découvrir dans toutes les saisons. En étant discret, on observera plus...

Contact : Annie Trotin - Tél. : 03 27 77 52 64
annie.trotin@parc-naturel-avesnois.com

Le Parc a créé l'application **Baladavesnois**. Cette application pédagogique et ludique compte 26 parcours en Avesnois, elle vous livre sous forme de jeux, de questions et d'anecdotes des informations pour comprendre les paysages, les patrimoines naturels et bâtis de l'Avesnois, les grands épisodes de son histoire ! Téléchargez l'appli via ce QRcode



You apprendre la nature

Toute l'année, les agents du Parc vous invitent à (re)découvrir la nature qui vous entoure à travers un large programme d'animations gratuites, ouvertes à tous. Balades nature, ateliers, conférences, interventions dans les écoles, stages, formations... Les occasions de s'émerveiller ne manquent pas !



En 2025, pas moins de 30 animations nature ont été organisées : de l'atelier vannerie à l'exploration des pelotes de réjection, en passant par des sorties à la découverte du bocage et de la forêt.

Certaines animations rencontrent toujours un grand succès, comme les pêches aux écrevisses envahissantes ou la très attendue Nuit de la chauve-souris.



Que vous soyez néophyte ou passionné, seul, en famille ou entre amis : ces moments sont faits pour vous.

Retrouvez au fil des saisons le document « les RDV du Parc » sur le site du Parc et rejoignez-nous pour vivre la nature autrement !

Et même en hiver, la nature continue de vous étonner !

Le programme des Journées de l'Arbre vous propose d'apprendre à tailler les arbres fruitiers, et pour les plus passionnés, un stage de greffe est également proposé.

Pour découvrir le programme complet :
parc-naturel-avesnois.fr

La Maison du Parc, votre maison



Lieu de travail de l'équipe technique du Parc, la Maison du Parc est aussi un lieu ouvert au public et notamment aux habitats de l'Avesnois. Lieu d'information, le hall de la Maison du Parc accueille régulièrement des expositions gratuites et accessibles à tous.

N'hésitez pas à pousser la porte de la Maison du Parc pour découvrir la beauté de ce lieu emblématique de l'Avesnois, la documentation et les expositions proposées.

Exposition : showroom démonstrateur de la rénovation.

Du 13 janvier au 13 mars - 4 cour de l'Abbaye Maroilles - Maison du Parc 9h/12h - 14h/17h du lundi au vendredi - Tout public - Gratuit.

Vous aider à lutter contre le Frelon à pattes jaunes

Une lutte en deux temps

Le Parc naturel régional de l'Avesnois lutte depuis deux ans contre le Frelon à pattes jaunes grâce au soutien financier de l'État (fonds vert). Cette lutte, en cohérence avec le plan régional d'action animé par la FREDON Hauts-de-France, s'est déroulée en deux temps : le piégeage des futures reines et la destruction des nids.

Au printemps des ateliers de sensibilisation auprès des apiculteurs du territoire ont été organisés et 469 pièges sélectifs leur ont été remis afin d'attraper les futures reines qui commencent à construire leur nid dès que les températures remontent. Près de 2000 reines ont ainsi été capturées.

La majeure partie du budget a été octroyée à la destruction des nids. À la suite d'un marché public, 4 professionnels ont été sélectionnés.

Le Parc a ainsi permis la destruction de plus de 650 nids. L'objectif est de diminuer la pression sur les ruchers et les autres insectes.

A la recherche de nouveaux moyens d'agir

L'enveloppe est aujourd'hui épuisée. Le Parc est à la recherche de nouveaux financements afin de poursuivre la mission de lutte contre le développement du Frelon à pattes jaunes.

Cette action s'organise avec les partenaires apicoles du territoire : La Mouche avesnoise, le Rucher école du Quercitain, la Station de fécondation Abeille noire de Mormal, le Syndicat apicole de la vallée de l'Ecaillon, l'Apicolleret et Amibee Jeumont.



Contact : Dominique Pamart
- Tél. : 03 27 14 90 86
dominique.pamart@parcnaturel-avesnois.com

Les agriculteurs de l'Avesnois, des habitants engagés

Le Parc naturel régional de l'Avesnois porte une attention toute particulière aux agriculteurs de son territoire. Ce sont eux qui entretiennent le bocage, au cœur de toutes les attentions du Parc.

Pour des pratiques agroécologiques

Les techniciens du Parc accompagnent les exploitants agricoles qui souhaitent s'engager dans les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques. Cet outil contractuel a pour but la mise en place de pratiques agricoles favorables à la préservation de la ressource en eau, de la biodiversité et des paysages tout en permettant aux agriculteurs d'être indemnisés pour la mise en place de pratiques agro-écologiques. Depuis 2023, 117 fermes se sont engagées mobilisant une enveloppe financière de 13,5 millions d'€ pour les 5 années de contractualisation.

Plus de 30 km de haie plantés chaque année

Le Parc accompagne tous les projets : de la création du schéma de plantation, à la recherche de

financement, en passant par la commande des plants jusqu'à l'organisation du chantier de plantation. Le développement de la filière bois énergie, au-delà de favoriser un mode de chauffage durable et économique, est aussi une façon de donner une valeur économique au bocage. Cela permet aux agriculteurs engagés de valoriser le bois de leurs haies bocagères.

Maintenir les prairies

Le Parc naturel régional de l'Avesnois anime, avec ses partenaires, un programme d'agriculture bio et un programme prairies. Ce dernier a pour objectif de maintenir, développer et valoriser les prairies permanentes. Pour y parvenir les exploitants agricoles volontaires bénéficient d'un appui technique en agroécologie, économie et santé animale. Au total près de 100 fermes de l'Avesnois sont accompagnées via ce dispositif.

Faire ensemble...

Nos haies sont précieuses : comment les protéger ?

Dans l'Avesnois, les haies sont bien plus qu'un décor. Elles abritent la faune, luttent contre l'érosion des sols, filtrent l'eau et façonnent notre cadre de vie.

Le Parc travaille au quotidien au maintien du linéaire de haies. 9 400 km de haie (soit 85 % du linéaire) sont classés dans les documents d'urbanisme sur la volonté des élus et à la suite d'un travail de concertation avec les agriculteurs. Une première en France !

Pour autant, tout n'est pas figé. Il convient de répondre aux évolutions du monde agricole, c'est pourquoi l'arrachage de haie peut être autorisé sous condition : création d'un accès à la parcelle, construction ou extension d'habitation, d'un bâtiment agricole ou industriel, réorganisation du parcellaire.

Dans ces cas, une déclaration préalable auprès des services de l'Etat est indispensable. Selon les situations, des compensations peuvent être exigées, comme replanter des arbustes d'essences locales sur une longueur équivalente, ou planter des arbres de haut jet. Les techniciens du Parc proposent un accompagnement technique pour remplir la déclaration préalable et pour définir le schéma de plantations en vue de satisfaire le volet compensation.

Si je constate un arrachage, que puis-je faire ?

Attention, les mesures d'arrachage peuvent être différentes d'une commune à une autre. Dans tous les cas, vous pouvez en avertir le maire de votre commune ou les services

du Parc, qui n'ont aucun pouvoir réglementaire, mais peuvent être sollicités pour mener un travail de concertation et définir les modalités de compensation.

Propriétaires : ce que dit la loi

Si une haie appartient à un propriétaire mais est exploitée par un locataire agricole, celui-ci doit obligatoirement demander une autorisation avant tout arrachage (article L411-28 du Code rural). Sans réponse du propriétaire pendant deux mois, la demande vaut accord tacite. Pour les haies mitoyennes, les deux propriétaires doivent être sollicités.

Contact : Michael Leseine - Tél. : 03 27 14 90 88
michael.leseine@parc-naturel-avesnois.com

Les conférences du Parc : le RDV des pointures

Dans le cadre du renouvellement de sa Charte, le Parc naturel régional de l'Avesnois a souhaité donner la parole à celles et ceux qui font vivre le territoire : ses habitants !

Un Atelier citoyen a ainsi vu le jour, rassemblant des participants de tous âges et de tous horizons, désireux d'imaginer ensemble l'avenir de l'Avesnois.

En parallèle, un cycle de conférences a été lancé. Et quel succès ! Des intervenants de renom : Serge Zaka, Dominique Bourg, Charlène Descollonges, Davide Faranda... sont venus partager leurs expertises et

leurs réflexions autour de thèmes essentiels : agriculture et réchauffement climatique, biodiversité et rapport au vivant, hydrologie régénérative, adaptation au dérèglement climatique...

Face à l'enthousiasme du public, ces rendez-vous sont rapidement devenus incontournables et se poursuivent désormais bien au-delà de la période initialement prévue. Et ce n'est pas fini ! En 2026, de nouveaux invités prestigieux rejoindront l'aventure...



Reprise des conférences le dimanche 8 mars 2026 à 9h30 au Cinéma Le Caméo à Avesnes-sur-Helpe, avec Matthieu Calame expert des problématiques agricoles et alimentaires. Il présentera « Passer d'une agriculture de filière à une agriculture de territoire ».

Réservations sur parc-naturel-avesnois.fr

Contact : Marc Grzemski - Tél. : 03 27 21 49 56
marc.grzemski@parc-naturel-avesnois.com

ABC : un outil pour mieux connaître et protéger la nature



Le Parc naturel régional de l'Avesnois propose aux communes un Atlas de la Biodiversité Communale (ABC). C'est un outil de connaissance et de sensibilisation pour mieux connaître et préserver la biodiversité locale.

Des inventaires au fil des saisons

Tout au long de l'année, les techniciens du Parc, avec l'accord des propriétaires, réalisent des inventaires naturalistes pour recenser la faune, la flore et les milieux naturels. En parallèle, de nombreuses animations sont proposées au grand public et aux écoles : initiation à la vannerie sauvage, nuit de la Chouette, balades à la découverte des plantes comestibles et médicinales, et bien d'autres encore !



l'Orchis tacheté

En 2025, plus de 180 habitants ont pris part à ces activités, et 6 écoles – du CE1 au CM2 – ont accueilli des animations nature.

À ce jour, 71 communes du Parc de l'Avesnois ont déjà bénéficié d'un ABC. Chaque commune reçoit un inventaire complet présentant les richesses naturelles de son territoire. Ce document aide à mieux comprendre, protéger et valoriser la biodiversité locale, tout en facilitant l'intégration de la nature

dans les outils de planification et les futurs projets d'aménagement.

De nombreuses données collectées

Ce programme est financé par l'Office Français de la Biodiversité. Il permet notamment de cartographier les zones à forts enjeux écologiques, un véritable outil d'aide à la décision pour les communes.



En 2025, 9 communes ont été étudiées : Liessies, Felleries, Ramousies, Hestrud, Clairfayts, Beaurieux, Solre-le-Château, Beugnies et Sars-Poteries.

Les inventaires réalisés ont permis de collecter :

- 5 028 données sur la faune, représentant 273 espèces animales,
- 7 600 données sur la flore, soit 400 espèces végétales,
- 150 observations d'habitats naturels, correspondant à 50 types de végétations différents.

Parmi ces espèces, certaines sont patrimoniales et remarquables comme le Thècle de l'Yeuse qui n'avait pas été observé dans le Nord-Pas-de-Calais depuis près de 15 ans ou encore l'Orchis tacheté, une orchidée considérée comme rare dans la région.



Contact : Eric Penet - Tél. : 03 27 84 65 97
eric.penet@parc-naturel-avesnois.com

Une rencontre

Yves Portier, délégué au Parc de la commune de Jenlain



Yves Portier est bien connu au Parc naturel régional de l'Avesnois. Au sein du Conseil municipal il est élu délégué au Parc depuis 12 ans. Autant dire que le Parc, il connaît !

Il aime le Parc, parce que, comme il le dit « ce n'est pas de l'écologie punitive ». Au Parc, on échange, on s'informe, on fait ensemble.

Être délégué pour sa commune, c'est faire le lien entre la commune et le Parc.

Quand on est élu local on travaille pour sa commune, mais il est aussi essentiel de s'ouvrir à ce qui se fait ailleurs.

Le délégué au Parc participe aux réunions, échange avec les autres élus du Parc et découvre toutes les thématiques sur lesquelles le Parc est investi : la préservation du bocage, l'entretien des chemins de randonnée, la rénovation énergétique des bâtiments publics, les plantations, la connaissance de la biodiversité, la lutte contre l'érosion des sols, le développement des circuits-courts... Le Parc c'est une réelle plus-value pour les petites communes en

manque d'ingénierie. Les compétences et conseils des techniciens du Parc, nourrissent les projets locaux.

Par ailleurs, lors des réunions organisées par le Parc, notamment lors de la cérémonie des vœux, élus et acteurs du territoire viennent témoigner et partager leur expérience, «*cela donne des idées et permet d'apporter une solution à un problème que l'on rencontre sur sa commune* ».

Pour Yves Portier, le délégué au Parc doit, en accord avec le Maire, informer et relayer les informations du Parc lors des conseils municipaux et aux habitants via les outils de communication de la commune, comme par exemple l'opération Plantons le décor, France Renov' ou les RDV du Parc, qui s'adressent à tous. Il peut aussi être force de proposition pour mettre autour de la table des techniciens du Parc, des habitants, des élus pour travailler sur un projet concret.

Connaître sa commune : une condition clé

Pour être délégué au Parc, il faut bien connaître sa commune, notamment le foncier et le petit patrimoine bâti. C'est essentiel !

«*A Jenlain nous avons mené plusieurs projets avec l'appui du Parc ces dernières années, des plantations, notamment le long de l'ancienne voie ferrée, l'entretien des sentiers de randonnée, la rénovation énergétique de la salle des fêtes et de la mairie annexe. Nous avons aussi accueilli des étudiants en architecture, ils ont travaillé sur le vieillissement de la population et l'adaptation du bâti ancien, une thématique d'actualité dans nos communes rurales. Les étudiants ont rendu leurs travaux et leur créativité nous donne des idées pour d'éventuels aménagements*» !

Biodiversité

Le Lérot



Avec son masque noir, le Lérot figure comme le bandit du bocage !

Essentiellement nocturne, ce rongeur appartient à la même famille que le Loir (non présent en Avesnois) et le Muscardin, nettement plus rare, qui fréquente essentiellement les milieux boisés et les haies en lisière de forêt.

Un hôte familier de nos maisons

Le Lérot est lui plus familier, c'est un hôte des vergers, des grands jardins arborés et même parfois de nos maisons. Il apprécie notamment les greniers, les granges et les vieilles bâtisses.

Sa queue bicolore se terminant en pinceau est caractéristique. A l'instar des lézards, il est capable d'abandonner la fourrure l'entourant pour échapper à un prédateur !

Omnivore, son régime alimentaire se compose majoritairement de fruits et de graines mais comprend également des invertébrés et parfois des œufs, des oisillons ou d'autres petits mammifères. Chaque hiver, le Lérot rentre dans une profonde léthargie, qui le verra s'endormir enroulé sur lui-même pour un long sommeil de près de 6 mois. A cette occasion, il se confectionne un doux matelas fait de mousses, qu'il installe dans un endroit tranquille.

Attention, ne pas le déranger en hiver

Prudence lorsque vous procédez au nettoyage annuel de vos nichoirs durant cette période, les lérots sont connus pour être des hôtes privilégiés au cours de l'hiver ! Il convient bien sûr de ne pas les déranger durant cette phase critique de leur existence, leur rythme cardiaque passant de quelques 300 battements/minute en été à seulement 3/minute !

L'espèce connaît un déclin marqué, classée « quasi-menacée » sur la Liste rouge mondiale des espèces menacées. Outre la préation dont il fait l'objet (rapaces nocturnes, Fouine, Martre et surtout... Chat domestique !), la perte de son habitat constitue, et de loin, la menace la plus sérieuse.

Pour l'accueillir chez soi, mieux vaut privilégier la plantation de haies d'essences locales et d'arbres fruitiers. En outre, des gîtes spécialement conçus peuvent être installés dans votre jardin. A l'inverse des nichoirs à oiseaux, le trou d'accès est à placer contre le tronc de l'arbre support. Cela évite ainsi la concurrence inter-espèce et réservera l'abri à ce petit mammifère.

Développement durable

Mener ses travaux sereinement

Les conseillers France Renov' du Parc naturel régional de l'Avesnois accompagnent les habitants des intercommunalités du Pays de Mormal, du Cœur de l'Avesnois et du Sud Avesnois qui souhaitent entreprendre des travaux.

Aujourd'hui on entend beaucoup parler d'arnaques en tout genre, de professionnels parfois malveillants. Nous avons souhaité vous donner quelques conseils à suivre pour faciliter vos démarches de travaux. Des conseils simples et souvent de bon sens !

Les différentes étapes de votre projet de rénovation

1 – Identifier vos besoins

Faites appel à votre conseiller France Renov' (service public indépendant et gratuit) dès le début de votre projet. Il vous aidera à identifier vos besoins, il réalisera, si nécessaire, un diagnostic de votre logement pour définir les travaux prioritaires (parfois, ce n'est pas ceux auxquels on pense en premier) ou il vous orientera vers un autre interlocuteur ou professionnel.

2 – Les demandes de devis

Une fois que vous avez identifié les travaux, vient la phase des demandes de devis. Là aussi il convient de prendre son temps. Il est important de faire

réaliser plusieurs devis, de les comparer, de se renseigner sur l'octroi d'aides financières et d'étudier sa propre capacité financière (épargne, prêt bancaire...).

3 - Les demandes d'autorisation

Qui dit travaux, dit généralement demande d'autorisation, notamment les demandes d'urbanisme. Selon l'ampleur du projet, elles seront différentes. C'est aussi le moment de déposer les dossiers de demandes d'aides financières. Le cas échéant, une fois les accords reçus, les devis pourront être signés et les travaux lancés.

4 – L'achèvement des travaux

Les travaux terminés, si vous avez le droit à des aides financières, c'est le moment de déposer les demandes de paiement auprès des financeurs (ANAH, fournisseurs d'énergie, Intercommunalités, Caisse de retraite...).

Contactez votre conseiller France Renov', il vous épaulera tout au long de votre projet. Ses conseils sont gratuits et indépendants de toute entreprise.

Retrouvez tous les contacts et permanences en p7.

“Pour vos travaux de rénovation évitez les arnaques!

Le meilleur conseil que je peux donner, c'est de vous rapprocher de France Renov'. Nous vous informons et conseillons en toute neutralité. Ça permet d'éviter les mauvaises surprises! »

Elise B., Conseillère France Renov'.

5 Règles d'or

- ✓ Soyez vigilants, les services publics ne démarchent jamais
- ✓ Méfiez-vous des simulateurs d'aides sur internet
- ✓ Prenez le temps de comparer plusieurs devis
- ✓ Ne communiquez pas vos coordonnées bancaires ou fiscales
- ✓ Faites attention aux offres trop alléchantes

N'hésitez pas à vous rapprocher des Espaces conseil France Renov'

CONTACTEZ-NOUS
0 808 800 700 Service gratuit
france-renov.gouv.fr

France Renov'
Le service public pour mieux rénover mon habitat

Bon à savoir : pour éviter les problèmes

- Une offre à 1€ c'est louche
- Le démarchage téléphonique est interdit depuis 2021 pour les travaux énergétiques
- Une entreprise qui vous presse dans votre prise de décision, c'est louche
- N'acceptez jamais qu'une entreprise commence les travaux avant que vous ayez reçu les accords officiels d'aides et les autorisations d'urbanisme (attendez le feu vert de votre conseiller France Renov')

Votre commune en action avec le Parc

Baives : un petit village aux grandes ambitions énergétiques



Baives est l'une des plus petites communes du Parc par sa population, pourtant elle abrite un véritable trésor de nature et de biodiversité. Et depuis peu, elle brille aussi par un autre atout : la rénovation exemplaire de sa salle des fêtes !

Le point de départ : isoler la salle des fêtes

En 2022, la commune adhère à la SIRPP (Stratégie d'intervention et de Réhabilitation du Patrimoine Public), avec un objectif simple : isoler la salle des fêtes pour réduire les pertes d'énergie.

C'est alors que les Conseillers en Energie Partagés du Parc, prennent contact avec M. Gary, Maire de la commune. Ils réalisent un état des lieux complet : caméra thermique, évaluation des performances, analyse des factures d'énergie...

Résultat : une évaluation thermique détaillée accompagnée de recommandations concrètes.

Du projet d'isolation à la rénovation globale

Présentée au conseil municipal, l'étude révèle un potentiel bien plus large. Le conseiller du Parc suggère alors d'aller plus loin :

viser une rénovation complète.

Une décision audacieuse... mais payante !

Grâce à ce choix ambitieux et à un montage de dossiers solides, la commune obtient 80 % de subventions pour le projet.

Des travaux exemplaires

L'architecte retenu (Toerana Habitat) suit les recommandations du Parc et conçoit une rénovation à la fois performante et respectueuse de l'existant :

- Isolation des murs et rampants



en laine de bois

- Installation d'une centrale photovoltaïque en autoconsommation
- Remplacement du système de chauffage au gaz par une pompe à chaleur
- Mise en place d'une ventilation double flux
- Nouvelles menuiseries

Des résultats spectaculaires

Grâce à ces travaux, la commune de Baives devrait réduire sa consommation énergétique de 75 % !

Tout au long du projet, les techniciens du Parc sont restés présents, accompagnant les élus,

assistant, au besoin, aux réunions de chantier.

Et leur mission continue ! Après la rénovation, ils suivent l'évolution des consommations, analysent les factures et veillent à l'application des nouvelles réglementations.

Le petit plus : un projet vertueux et inspirant

Les architectes ont voulu pousser le concept jusqu'au bout avec une approche bioclimatique. Un défi, surtout pour un bâtiment existant ! Ils ont donc imaginé une extension au nord pour protéger le bâtiment, tout en préservant les ouvertures plein sud pour profiter de la chaleur naturelle.

Et parce qu'à Baives, rien ne se perd, les anciennes menuiseries ont été réemployées dans le projet.

Une belle touche d'économie circulaire qui fait de cette rénovation l'un des coups de cœur du Parc !



Randonnée

La route du lait bio

26^{ème} parcours de l'application Baladavesnois

10km - 2h30 à pied - 1h30 à vélo



C'est la nouvelle randonnée gratuite et tout public accessible via l'application mobile Baladavesnois. Une sortie ludique et familiale au départ de Féron. Partez, guidé par « Pâturette » et découvrez le métier d'éleveur en agriculture biologique.

Ce circuit de 10km est proposé à pied ou à vélo. Au fil de votre balade nous vous proposons des explications sur la biodiversité, l'eau, l'élevage bovin et la fabrication du maroilles. Au départ de la ferme du Pont-de-Sains profitez-en pour découvrir la fabrication du seul maroilles bio du territoire puis à l'heure du goûter arrêtez-vous à la ferme du Piopot qui fabrique des yaourts au succès grandissant avant de découvrir une exploitation laitière en agriculture biologique.

Avec des jeux de piste, quiz, énigmes, histoires locales... Baladavesnois transforme votre balade en aventure à partager en famille ou entre amis ! L'application Baladavesnois propose désormais 26 balades pour découvrir toutes les richesses de l'Avesnois [naturelles, historiques, culturelles...]. Pour rappel : pensez à télécharger l'appli avant votre départ.

Description du parcours

Garez-vous sur le parking du centre équestre de l'ESAT de la Ferme du Pont-de-Sains, situé en contrebas de la serre le long de la rivière.

(D/A) Dirigez-vous vers le centre équestre (bâtiment rouge et jaune) et entrez dans la cour à gauche en face du porche. Avancez jusqu'à la fromagerie dans le fond de la cour. Si celle-ci est ouverte, entrez pour découvrir le couloir de visite et appréciez l'atelier de fabrication de maroilles. Si la fromagerie est fermée, observez le couloir de visite par les 2 portes vitrées extérieures. Retournez sur vos pas. Depuis le parking, empruntez la passerelle et allez en face, passez sous la voute de pommiers, continuez sur l'allée en gravillons et traversez le parking, puis empruntez le deuxième chemin en macadam à droite interdit aux véhicules jusqu'au bout.

(1) Tournez à droite, et empruntez le chemin au cœur du Bois du Grand Fresseau. Allez tout droit jusqu'à la D42.

(2) Traversez avec prudence, et poursuivez en face, Rue de Sains jusqu'au Chemin des Bruyères.

(3) Tournez à gauche et, à l'oratoire, suivez à droite le Chemin des Charmilles. Continuez jusqu'à la Rue de Sains.

(4) Prenez à gauche, puis tournez sur la première piste à droite, et allez jusqu'à la route goudronnée.

(5) Poursuivez à droite, Route d'Avesnes, jusqu'à la Ferme du Piopot, où il est possible faire une pause pour lire les explications, via l'application Baladavesnois.

(6) Continuez sur le Chemin La Frasnoye à gauche. S'y trouvent deux points d'arrêts pour des explications via l'application Baladavesnois.

(7) Au croisement, tournez à gauche sur la Route La Frasnoye, et arrivez au Buisson Barbet.

(8) Allez à gauche, Rue du Buisson Barbet, et continuez ensuite, tout droit, jusqu'au calvaire à proximité du cimetière.

(9) Prenez à gauche, Rue du Calvaire, et allez tout droit. Passez la Place du Violoneux, devant la mairie, et poursuivez tout droit, Rue de Sains. Longez l'église fortifiée (possibilité de s'y arrêter), et continuez tout droit, jusqu'au Chemin des Charmilles.

(4) Revenez au chemin d'accès à la ferme, par l'itinéraire inverse de l'aller.

(1) Continuez tout droit et, arrivé au bout du chemin interdit aux véhicules motorisés, allez jusqu'à l'oratoire sur la Route le Pont-de-Sains. Restez sur l'accotement enherbé, et prenez à gauche pour vous diriger vers la Boutique de l'ESAT, puis rejoignez le point de départ **(D/A)**.



Pour télécharger l'appli, c'est ici

Contact : Annie Trotin - Tél. : 03 27 77 52 64
annie.trotin@parc-naturel-avesnois.com



Halte à la ferme du Piopot à Féron

Abonnez-vous

Recevez gratuitement la Gazette du bocage chez vous !

Le journal du Parc naturel régional de l'Avesnois est édité deux fois par an. Vous êtes sensible à nos actions, à l'environnement qui vous entoure, vous souhaitez en savoir plus sur l'Avesnois, alors abonnez-vous gratuitement à la Gazette du bocage. Pour cela, rien de plus simple, envoyez votre nom et vos coordonnées postales par mail à l'adresse contact@parc-naturel-avesnois.fr. C'est gratuit et sans engagement.

Suivez aussi toute l'actualité du Parc sur facebook : Parc naturel Régional de l'Avesnois

Agenda

C'est gratuit !

Du 13 janvier au 13 mars

Maroilles - Maison du Parc 9h/12h - 14h/17h du lundi au vendredi

Exposition : showroom démonstrateur de la rénovation.
Tout public - Gratuit.

Samedi 14 février

Bry - 14h30 - Verger communal

Initiation à la taille de formation de pommiers conduits en gobelet ou axe central. Inscription avant le 11 février.

Samedi 21 février

Boussières-sur-Sambre - 14h30

Initiation à la taille d'entretien de pommiers conduits en axe central. Inscription avant le 18 février.

Samedi 28 février

Maroilles et Maubeuge - 9h à 12h

Livraison des graines potagères, arbres et arbustes de l'opération « Plantons le décor ».
site www.plantonsledecor.fr

Date limite des commandes le 14 février.

Samedi 7 mars

Le Favril - 14h30

Taille d'entretien de fruitiers communaux en gobelet.

Inscription avant le 4 mars.

Dimanche 8 mars

Cinéma Le Caméo à Avesnes-sur-Helpe - 9h30/11h30

Conférence de Matthieu Calame sur le thème : vers une agriculture de territoire.

Gratuit-Inscription obligatoire sur parc-naturel-avesnois.fr.

Samedi 14 mars

Saint Hilaire-sur-Helpe - 14h30

Initiation à la taille de formation de fruitiers conduits en axe central.

Inscription avant le 11 mars.

Mercredi 18 mars

Sains-du-Nord - 9 h à 16h30 - Maison Botanique (prévoir son pique-nique) - **Stage de greffe sur table**

Tarifs 40 euros. Inscription avant le 12 février
(attention : 15 places disponibles).

Samedi 21 mars

Maubeuge - 14h30

Initiation à la taille de fruitiers palissés et taille d'entretien de fruitiers « haute-tige » en gobelet.

Inscription avant le 18 mars.

Vendredi 27 mars

Grand-Fayt - 14h30

Initiation à la taille d'hiver d'un poirier palissé

Inscription avant le 25 mars.



Les Marchés de l'Avesnois

Anor

Verrerie Blanche

4^{ème} dimanche du mois de 9h30 à 12h
excepté en mars et décembre (3^{ème}) - pas de marché en juillet, août et novembre



Cartignies

Ferme de la Corbière

7 chemin de la Corbière.
1^{er} vendredi du mois 16h-20h

Dourlers

Place Stroh - Chaque samedi de 9h30 à 12h30

Felleries

Sur la Place ou au Camping
1^{er} lundi du mois 16h-20h,
excepté en janvier

Feron

Sur la place - 2^{ème} dimanche du mois
10h-13h

Hon-Hergies

Site de l'ancienne Gare - Rue Maxime Ansieau - Dernier vendredi du mois de mars à octobre 16h30-20h30.
Pas de marché en novembre - 1^{er} vendredi du mois en décembre

La Flamengrie

Rue de l'église - 4^{ème} vendredi du mois à partir de 16h30 de mars à octobre, excepté en août

Le Favril

La petite ferme de Denis et Sophie, 15 rue du bois d'avril à septembre, à la salle des fêtes d'octobre à mars.
Chaque mercredi de 15h30 à 19h.

Louvignies-Quesnoy



Place de la Mairie
1^{er} et 3^{ème} dimanche du mois 9h-12h30

Wargnies-le-Petit



Au panier de la Tournichette chaque 3^{ème} Jeudi du mois 16h-20h excepté en septembre le 4^{ème} samedi et en décembre, le jeudi avant Noël.

Parc naturel régional de l'Avesnois
4, cour de l'Abbaye
59550 Maroilles
Tel : 33 (0)3 27 77 51 60
contact@parc-naturel-avesnois.fr
parc-naturel-avesnois.fr

Région Hauts-de-France **Nord** Le Département du Nord, l'Etat Français, les Intercommunalités et communes du territoire.

Le Parc naturel régional de l'Avesnois bénéficie du soutien financier de la Région Hauts-de-France, du Département du Nord, de l'Etat Français, des Intercommunalités et communes du territoire.

Lettre d'information du Parc naturel régional de l'Avesnois
- Maison du Parc - 4, Cour de l'Abbaye - 59550 MAROILLES - tél. : 03 27 77 51 60 - e-mail : contact@parc-naturel-avesnois.fr - Numéro ISSN : 2498-1893- Conception et conduite d'opération : Syndicat mixte du P.N.R. de l'Avesnois - Coordonination : Syndicat mixte du P.N.R. de l'Avesnois. Directeur de publication : Benoit Wascat - Directrice de rédaction : Valérie Dubois - Coordinateur : Hélène Bertaux - Rédaction : Parc naturel régional de l'Avesnois - Photos : Parc naturel régional de l'Avesnois - Samuel Dhôte - Marie Favier architecte - Bio Hauts-de-France - Réalisation : Parc naturel régional de l'Avesnois